

Formation « Biosécurité en élevages bovins »

La biosécurité constitue une approche de prévention qui doit permettre aux éleveurs une meilleure maîtrise sanitaire et économique.

Il s'agit d'une thématique d'actualité qui prend de l'importance notamment via la Loi de Santé Animale. En effet, le règlement européen stipule que la mise en place des mesures de biosécurité est sous la responsabilité des « opérateurs ».

Les GDS ont développé un module de formation appliquée pour traiter de la biosécurité en élevage bovins. Avec une partie théorique et de nombreux travaux pratiques de simulation de situation mais surtout de travaux appliqués à votre élevage, **cette formation de 7 heures propose d'atteindre les objectifs suivants :**

1. Maitriser les bases de la biosécurité

- Sectorisation de l'élevage et zonage de l'exploitation (publique, professionnelle, d'élevage) ;
- Flux entrants et sortants, règles de circulation et signalétique.

2. Connaître la mise en œuvre de règles de biosécurité en élevages bovins

Il s'agit de présenter les principales mesures de biosécurité à mettre en œuvre selon les risques observés :

- Les mesures de lutte contre l'introduction d'agents pathogènes sur l'exploitation ;
- Les mesures de lutte contre l'installation et la circulation d'agents pathogènes au sein de l'exploitation ;
- Les mesures de lutte contre la diffusion des agents pathogènes en dehors de l'élevage ;
- Les risques zoonotiques ;
- Les mesures particulières de biosécurité pour les fermes ouvertes au public (vente directe, accueil à la ferme, ...).

3. Mettre en pratique les mesures de biosécurité appliquées à son exploitation

Il s'agit de vous accompagner dans l'appropriation des mesures de biosécurité en travaillant directement dans le cadre de votre contexte d'élevage et votre exploitation :

- Définition des zones et flux sur votre exploitation ;
- Réalisation du diagnostic « biosécurité » de votre élevage, à partir de la grille élaborée et reconnue à l'échelle nationale ;
- Hiérarchisation des facteurs de risques propres à votre situation et mesures de maîtrises envisageables (à partir du partage d'expérience du groupe et du formateur) ;
- Amorçe du Plan de Biosécurité
- Financements possibles pour réaliser vos projets

Date – Horaires et Lieu : à définir